

académie
Orléans-Tours

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loiret

Orléans, le 18 mars 2013

Le Directeur Académique des Services de
Education nationale du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les Chefs
d'établissement

Inspection de
l'Education
Nationale

Circonscription
Orléans Nord

Dossier suivi par :
Claire RIOUX
IEN
T : 02 38 83 48 71

ce.ien45-ond@ac-orleans-
tours.fr

Circonscription Orléans
Nord

151, rue Marcelin Berthelot
45400 Fleury-les-Aubrais

Objet : commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale

La Première Guerre mondiale, conflit matriciel du XXe siècle, a frappé le monde par sa violence, l'ampleur des destructions et des bouleversements qu'elle a entraînés. Alors que familles, villages gardent une mémoire de la grande guerre, tissant une histoire commune et un lien entre les générations, la commémoration de la Grande Guerre sera également porteuse d'une dimension pédagogique qui remettra en perspective un moment fondateur de l'histoire de la République.

Durant plus de quatre années, les représentants et les visiteurs venus de nombreux pays, anciens belligérants de la Grande Guerre, se rendront en France sur les champs de bataille du nord et de l'est. La France sera ainsi l'un des principaux théâtres de cette commémoration.

Pour préparer ce rendez-vous, un **Comité départemental du centenaire de la première guerre mondiale** a été installé le 16 octobre 2012 à la Préfecture d'Orléans. Composé de responsables des services de l'Etat, de représentants des collectivités territoriales et du monde combattant, le **comité départemental du centenaire** a pour mission de préparer et promouvoir les actions qui seront organisées dans le département à l'occasion des commémorations du centenaire.

La « **Mission nationale pour le centenaire de la Première guerre mondiale** » pourra labelliser les projets locaux qui s'inscriront dans l'esprit des objectifs retenus pour la commémoration du centenaire :

- valoriser la richesse du patrimoine locale à l'échelle des territoires ;
- œuvrer à la construction d'une histoire de France partagée ;
- s'inscrire dans la dynamique de la construction européenne fondée sur un héritage commun ;
- participer au rayonnement culturel de la France.

Les établissements, les enseignants peuvent soumettre un projet **avant le 1^{er} juin 2013** dans le cadre des commémorations du centenaire. Vous trouverez les conditions nécessaires à remplir pour bénéficier du label centenaire dans l'annexe 1.

Des documents sont consultables sur le site de la Préfecture :

<http://www.loiret.pref.gouv.fr/Politiques-Publiques/Culture/Centenaire-de-la-premiere-guerre-mondiale>

*Je vous remercie de votre engagement pour faire de
cet anniversaire un moment
riche pour nos élèves.*

Denis Toupry